

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal Du 06 avril 2022

Ville de  
CYSOING  
Nomenclature

7.5

Ville de  
**CYSOING**

2022/032

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 26

**Étaient présent(e)s :** DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

**Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :** ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

**Etaient absents excusé :**

### **POINT N°23 : Direction Régionale des Affaires Culturelles : demande de subvention Aménagement du Parc du Château**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CYSOING a décidé l'acquisition du parc de l'abbaye et de son château dans le cadre de la préservation d'un patrimoine qui, sans l'intervention de la commune, était voué à disparition.

Depuis cette décision, la DRAC a reconnu la qualité patrimoniale du site puisqu'elle a décidé de prévoir l'inscription du Château, de son parc et des murs d'enceinte à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Par la suite, la mise en place d'un périmètre de protection du site de la Bataille de Bouvines intégrant le parc et son château a été instauré.

Ainsi qu'envisagé à l'époque, la commune a décidé la transformation du bâtiment en pôle hôtel de ville médiathèque, l'aménagement du parc du château.

Afin de mener à bien ce projet d'aménagement la municipalité a mis en œuvre une consultation pour retenir un bureau d'études capable par son expérience et sa compréhension des lieux de répondre aux attentes de la municipalité, du public, de la DRAC et de la DREAL compte tenu des protections mises en place sur ce site.

Dans ce cadre, le travail réalisé par le cabinet Philippe Thomas en collaboration avec les services de la DRAC et de la DREAL a fait l'objet d'une présentation en commission paysage le 26 novembre 2021 et d'une validation par la délivrance d'un avis favorable du ministère de la transition écologique le 04 janvier 2022.

Considérant l'importance du programme d'aménagement qui s'envisage sur un montant d'environ 1 200 000€ hors taxe pour la 1<sup>ère</sup> phase et d'environ 697 000€ hors taxe pour la phase ultérieure, il est proposé, au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour la réalisation de la première phase des travaux au plus haut taux et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2 Messieurs DUFOUR et LEQUIEN

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication